

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

Le rôle général de perception est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce douzième jour de janvier
deux mille vingt-trois.**



Stéphane Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 12 janvier 2023, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^{ième} jour de janvier 2023.

